



## SIVUCOP

Délibération 2023-003

**Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 30 janvier DEUX MILLE VINGT TROIS, au centre opérationnel de Police- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 17h30, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.**

	Délégués titulaires	Délégués Suppléants	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	X Cyril AUFRECHTER	
	Fabien AUFRECHTER	X Caroline PISICA	
	Anthony HERRY	X Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO	X Patrick SAGET	X
	Laurent BAIVEL	X Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU	Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 24/01/2023

Nombre de délégués :

Date d'affichage : 24/01/2023

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FIPD POUR LA  
REALISATION DES TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UN SYSTEME DE  
VIDEOPROTECTION SUR LES COMMUNES DE VERNOUILLET ET VERNEUIL-SUR-  
SEINE**

Le Président présente le projet définitif d'implantation d'un système de vidéoprotection sur le territoire des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

Les caractéristiques financières du projet pour 2023 sont les suivantes :

	Vernouillet	Verneuil	Total	Total éligible
Frais d'Accès aux Services	10 500,00 €	9 000,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €
IRU ( abonnement fibre)	105 000,00 €	90 000,00 €	195 000,00 €	- €
travaux fibre	487 855,00 €	375 466,50 €	863 321,50 €	863 321,50 €
travaux caméras et raccordement	456 252,13 €	445 305,00 €	901 557,13 €	901 557,13 €
			1 979 378,63 €	1 764 878,63 €

Les montants du projet sont de 919 771,50€ HT pour Verneuil sur seine et 1 059 607,13€ HT pour Vernouillet.

L'exposé du dossier entendu,  
Vu l'article 2 des statuts du syndicat,  
Vu le projet établi conjointement entre les communes et le bureau d'études,  
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'implantation d'un système de vidéoprotection sur les communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet,

**DIT** que chaque commune assurera le financement intégral de la dépense liée au système implanté sur son territoire et que la répartition des dépenses communes sera définie ultérieurement lorsque le coût issu des contrats sera connu ;

**DECIDE** de solliciter de l'Etat une subvention de 672 000€ HT au titre du FIPD soit 33.95% du montant total de l'opération.

**AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,  
  
Michel DEBJAY.  
S.I.V.U.C.O.P.  
Triel s/s  
Verneuil s/s  
Vernouillet  
(78)  
Canton de Triel s/s

Signé le : 03.02.2023

Publié le : 03.02.2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.*